



Mérignac, le 5 mai 2010

La pointeuse : première attaque de notre organisation de travail en équipe!

Le 30 avril, la Chef de Centre organisait une réunion préparatoire au CTP du 10 mai prochain, pour présenter la version locale de la note de service concernant la vérification de présence des « agents opérationnels ». En préambule, l'encadrement local a rejeté toute responsabilité concernant cette mesure qui viendrait de « plus haut que le DGAC ». Son application locale présente cependant tous les aspects d'une attaque en règle contre notre système de travail.

1. les personnels visés : une mesure discriminatoire

Seuls les ICNA en équipe et titulaire d'une mention d'unité seront concernés. A la question de l'UNSA concernant les personnels hors salle, il a été répondu que leur supérieur hiérarchique était garant de leur présence. **Les Chefs d'équipe et Chefs de salle qui remplissent le cahier de marche et gèrent la salle de contrôle depuis des années sauront apprécier cette défiance à leur encontre.**

2. le rappel aux règles : un déni du service fourni par des professionnels consciencieux

Les ICNA, fonctionnaires de cadre A depuis de nombreuses années, rendant un service de qualité et reconnu jusqu'à la commission de performance européenne, accepteront-ils de se faire ainsi tancer? Par ailleurs, l'UNSA-ICNA n'accepte pas les sous-entendus liant les sanctions à notre appartenance à la Fonction Publique : on voit bien que certains ont toujours pour projet de nous la faire quitter, il faut donc la présenter comme un « épouvantail ».

Concrètement, le service souhaite que dorénavant, les chefs d'équipe disciplinés indiquent les noms des ICNA prévus en: J1 et J3 « restant », J2 A, B et C.

Les absences exceptionnelles légales (rappelées dans la fiche thématique « congés » disponible sur notre site icna.fr) devront être signalées dans les plus brefs délais... Toute absence injustifiée pouvant mener à sanction.

L'administration présente ici une vision disciplinaire de l'organisation du travail, dans une perspective de remise au pas brutale et arbitraire de toute une profession. Tout ceci est bien éloigné des véritables enjeux du secteur aérien et des besoins d'un service public moderne et efficace tel que rendu jusqu'alors aux usagers par les ICNA.

3. vérification de présence : un mélange des genres entre sûreté et infantilisation

A compter du 7 juin 2010, l'administration locale effectuera **4 vérifications par mois**. Ces vérifications se feront sur la base d'une requête du système de contrôle des accès (badges d'accès), afin de relever les heures d'entrée et de sortie des agents et les comparer au tour de service. Ces heures seront celles enregistrées à l'accès principal ou au portillon de la cantine.

Il ne s'agit que d'une première phase transitoire : à compter du 1er décembre 2010, un système de vérification automatisée pérenne devra être mis en place.

L'UNSA-ICNA a demandé comment seraient vérifiées l'entrée et la sortie d'agents venant à plusieurs dans le même véhicule. L'administration a indiqué que pour des raisons de sûreté, les agents ne conduisant pas devaient d'ores et déjà descendre du véhicule, « badger » au portillon

piéton, puis remonter dans le véhicule (sic!). **Presque l'ensemble des syndicats se sont indignés de l'utilisation de ce système informatique, accessibles par nature qu'au peu de personnes habilitées.** Comment un agent pourrait-il détecter que les données enregistrées pour lui correspondent effectivement à son activité réelle ?

Quid de la fiabilité non démontrée d'un tel système ? Le droit à consultation et rectification des données collectées est un des principes de base de la CNIL et il nous est ici nié pour des considérations de sûreté à sens unique, au seul bénéfice de l'administration.

4. des réactions?

A vous de juger!

Bien sûr, lors de la phase transitoire, on saura vous expliquer qu'il ne s'agit que de 4 vérifications par mois, que la requête informatique étant fastidieuse, une certaine « tolérance » sera appliquée pour des « badgeages » décalés (à l'entrée ou à la sortie)... **Que les ICNA ne s'y trompent pas : s'ils acceptent cette phase d'introduction pendant l'été aérien, la suite** (automatisation à partir de décembre, relevé des heures pour chaque agent, etc.) **sera très douloureuse pendant la période de moindre trafic.** (Un exemple? Le relevé des heures de sortie de nuit seront aussi vérifiées dans la phase « pérenne »).

Pour l'UNSA-ICNA, il s'agit bien d'une attaque du système de travail en équipe. Quelle différence entre ce pointage et une individualisation des horaires ? Chaque ICNA fera partie d'une équipe certes, mais ses absences, ses congés, ses remplacements seront gérés individuellement. Finie, la souplesse de gestion commune des ressources au sein de l'équipe : place à la relation directe agent/service!

Le cabinet du secrétariat d'état aux Transports veut mettre au pas les contrôleurs, en reniant le service rendu depuis des années. Doit-on rappeler au gouvernement que les ICNA n'ont pas demandé de réduction du temps de travail, alors que les autres corps de la Fonction Publique passaient de 39 à 35 heures hebdomadaires? L'organisation du travail actuelle était alors jugée flexible et efficace par les deux parties!

Il est évident qu'une telle rigidification de la gestion humaine des contrôleurs, dans un but de plus purement vexatoire, ne pourra elle-même entraîner qu'une rigidification des comportements en salle de contrôle.

Par ailleurs, il va falloir prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la sérénité en salle dans un contexte probable de grande tension.

5. Et après?

Ne nous y trompons pas : il s'agit d'un test de résistance et de réactivité proposé à l'ensemble des salles de contrôle, première étape vers une gestion des ressources humaines employée ailleurs en Europe. Si nous nous laissons faire, tout le reste va dérouler : individualisation des horaires, fin du « un jour sur deux », qualification max, collègue de « supervisors », etc.

Si les ICNA veulent réellement défendre leur statut et leur organisation du travail, c'est maintenant qu'il faut agir. Comment?

Les contrôleurs doivent montrer à l'administration que le système rigide qu'elle entend mettre en place, est contraire à l'efficacité attendue par les usagers.

Les chefs d'équipe, reniés dans leurs fonctions par cette mesure discriminatoire, n'ont plus besoin de remplir la fiche effectif puisque le service a toutes les données concernant la position de chaque agent.

Des ingénieurs de catégorie A qui accepteraient une pointeuse sous le diktat de l'administration, est-ce du dialogue social ? Et après? Une suppression de primes non négociable? Une augmentation du temps de travail obligatoire ?

Faire acte de faiblesse aujourd'hui, c'est ouvrir la porte à l'administration pour qu'elle ose enfin mettre en place tous les projets qu'elle a en réserve pour nous depuis tant d'années !